

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

<p>DELIBERATION N° : 20160929_12</p> <p>OBJET : Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) de la rivière des Remparts - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts Approbation du compte-rendu annuel d'activité arrêté au 31/12/2015</p> <p>NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">11 OCT. 2016</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 24 Procuration : 9 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p style="text-align: right;">Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire</p> <p>LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier</p> <p>Représentés LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick BOYER Julie représentée par PAYET Yannis FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry</p>
<p>Le Député-Maire <i>2ème adjointe</i> <i>Inelda BAUSSILLON</i></p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

Séance du 29 septembre 2016



DÉLIBÉRATION N° : 20160929_12

OBJET :

**Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) de la rivière des Remparts - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts
Approbation du compte-rendu annuel d'activité arrêté au 31/12/2015**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Contexte

La Ville de Saint-Joseph est traversée par la rivière des Remparts qui draine la partie sud du massif de la Fournaise, dans une zone soumise à une pluviométrie très importante et à des crues très violentes.

De plus, une partie des berges est soumise à un risque d'effondrement réel. Le plan de prévention des risques (PPR) affecte une part significative du territoire communal, notamment des zones déjà construites.

En raison de ces risques d'inondation mais surtout d'effondrement de berges, un plan de prévention des risques naturels a été élaboré. Il définit notamment une zone « rouge », inconstructible de part et d'autre des berges de la rivière des Remparts.

Dans ce contexte très contraignant, la Commune de Saint-Joseph, soumise à une croissance forte, s'est lancée dans une démarche volontaire de reconquête de son centre-ville.

Une étude de projet urbain a été réalisée en 2004 et validée par le conseil municipal. Elle préconise une densification et une extension du centre-ville, enjambant la rivière des Remparts, faisant de celui-ci non plus une rupture dans le tissu urbain mais une liaison entre les deux rives. Ainsi, l'endiguement de la rivière des Remparts est devenu un enjeu et un préalable majeur pour la protection des biens et des personnes ainsi que pour le développement de la commune.

Par délibération n°1 du 21 mars 2013, la Commune de Saint-Joseph a confié à la SPL MARAINA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts.

Sa mission porte d'une manière générale sur l'organisation de la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération.

Une convention précisant notamment les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement a été signée entre la SPL MARAINA et la Commune.

A ce titre, et conformément à l'article 12.2 de la convention de mandat, un compte rendu annuel d'activité doit être présenté tous les ans.

Un compte rendu annuel
 Reçu en préfecture le 12/10/2016
 Affiché le 
 ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929__12-DE

Compte Rendu Annuel d'Activité :

Le bilan prévisionnel actualisé du Compte Rendu Annuel d'Activité est le suivant :

- Total des dépenses 25 277 142 € TTC
- Total des recettes 25 277 142 € TTC

Le montant du nouveau bilan est identique par rapport au dernier bilan approuvé au 29 juin 2015.

Nota : Bien que le montant total par rubrique soit identique par rapport au dernier bilan approuvé, quelques mouvements ont été réalisés sur les lignes de la rubrique **Honoraires Opérationnels**. Les autres rubriques n'ont pas connu d'évolution.

RUBRIQUES	Dernier bilan approuvé (juin 2015) € TTC	Situation comptable au 31/12/2015 € TTC	Bilan révisé au 01/01/2016 € TTC
HONORAIRES OPÉRATIONNELS	1 905 458	404 779	1 905 458
TRAVAUX	22 649 430	0	22 649 430
FRAIS FINANCIERS	0	0	0
REMUNERATION DU MANDATAIRE	676 684	83 093	676 684
AUTRES DEPENSES	45 570	13 776	45 570
TOTAL DEPENSES	25 277 142	501 648	25 277 142
APPELS DE FONDS	24 600 458	488 041	24 600 458
REMUNERATION DU MANDATAIRE	676 684	83 093	676 684
TOTAL RECETTES	25 277 142	571 134	25 277 142

Les évolutions entre le bilan approuvé en conseil municipal le 29 juin 2015 et le nouveau bilan proposé pour 2016 sont les suivantes :

- Les lignes du bilan ont été mises à jour.
- Pour la partie *Honoraires opérationnels*, les crédits supplémentaires de la ligne 3240 – Honoraires de géotechnicien sont réaffectés sur la ligne 3120 – Autres études.
- Le montant total des dépenses de la partie *Honoraires opérationnels* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 458 € TTC.
- Le montant total des dépenses de la partie *Travaux* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 22 649 430 € TTC.
- Le montant total des dépenses de la partie *Rémunérations du mandataire* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684 € TTC.
- Le montant total des dépenses de la partie *Autres dépenses* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570 € TTC.
- Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2016 s'élève à 349 546 € TTC.
- Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2016 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en conseil municipal le 29/06/2015, c'est-à-dire 25 277 142 € TTC.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité de l'opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31/12/2015, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 25 277 142 € TTC ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et à accomplir tout acte dans le cadre de cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°12,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 24

Pour : 33

Représentés : 9

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** le compte-rendu annuel d'activité de l'opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31/12/2015, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 25 277 142 € TTC.

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et à accomplir tout acte dans le cadre de cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **11 OCT. 2016**

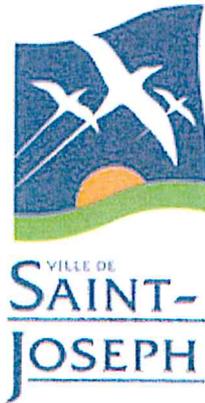
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)



*2^{ème} adjointe
Inelda BAUSSICOW*

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH



« MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIF AUX TRAVAUX DE TRAITEMENT DES CRUES DE LA RIVIERE DES REMPARTS »

Compte Rendu Annuel d'Activité ANNEE 2015

Mars 2016



Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

I.	PRESENTATION DE LA MISSION	4
I.1	PRESENTATION GENERALE	4
I.2	PERIMETRE D'INTERVENTION	5
I.3	PROGRAMME DES ETUDES A REALISER	5
I.4	LES INTERVENANTS.....	6
II.	CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	7
II.1	RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	7
II.2	ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES	8
II.3	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE.....	9
III.	ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL	10
III.1	ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL	10
III.2	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER.....	17
IV.	PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2016.....	18
IV.1	AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL.....	18
IV.2	ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS	18
V.	CONCLUSION	20
V.1	BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2015 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR 2016.....	20
V.2	BILAN FINANCIER AU 31/12/2015 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR 2016	21
VI.	ANNEXES	24
VI.1	EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	24
VI.2	PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2015	25
VI.3	RECAPITULATIF DES DEPENSES DE L'ANNEE 2015	26

I.1 PRESENTATION GENERALE

Le centre-ville de Saint – Joseph est traversé par la Rivière des Remparts, qui draine la partie sud du Massif de la Fournaise, dans une zone soumise à une pluviométrie très importante et périodiquement à des crues violentes.

La rivière a tracé son lit dans une alternance d'alluvions et de coulées de lave. Cette hétérogénéité rend les berges instables, notamment dans le centre-ville où une partie des berges est soumise à un risque d'effondrement réel.

Par ailleurs, dans les zones amont, la forte pente et la hauteur des remparts peut créer des éboulements gigantesques, tel celui de Mahavel en 1965.

En raison de ces risques d'inondation mais surtout d'effondrement de berges, un Plan de Prévention des Risques naturels a été élaboré. Celui-ci affecte une part significative du territoire communal. Il définit notamment une zone « rouge », inconstructible, de part et d'autre des berges de la Rivière des Remparts. Une centaine d'habitations (soit 300 à 400 personnes) et environ 45 entreprises (commerces et services) sont situées dans cette zone. Sont aussi concernés le CCAS, le Trésor Public, la Mission Locale.

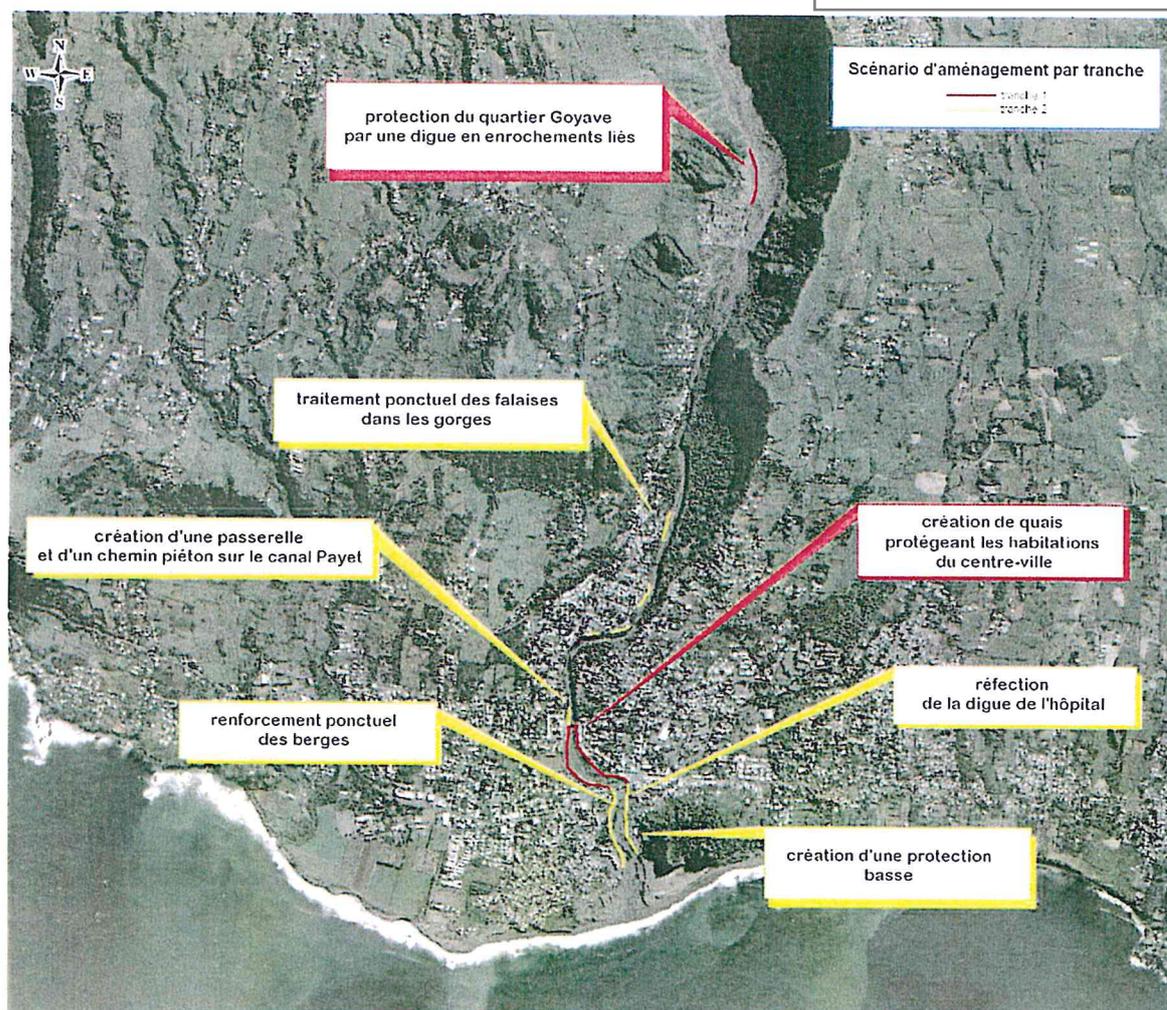
Dans ce contexte très contraignant, la Commune de Saint-Joseph, soumise à une croissance forte, s'est lancée dans une démarche volontaire de reconquête de son centre-ville.

Une étude de Projet Urbain a été réalisée en 2004 et validée par le Conseil Municipal.

Celle-ci préconise une densification et une extension du centre-ville, enjambant la Rivière des Remparts, faisant de celui-ci non plus une rupture dans le tissu urbain mais une liaison entre les deux rives.

Ainsi, l'endiguement de la rivière des Remparts est devenu un enjeu et un préalable majeur pour le développement de la Commune de Saint – Joseph qui souhaite confier sa réalisation à la SPL Maraiïna dans le cadre d'un mandat de travaux.

I.2 PERIMETRE D'INTERVENTION



I.3 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- La reprise et l'actualisation des études préliminaires ;
- La préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix du maître d'œuvre par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La réception de l'ouvrage,

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
Commune de Saint-Joseph	Maître d'Ouvrage	Joël HOAREAU	0262 35 80 00	joel.hoareau@mairie-saintjoseph.fr
		Frédéric FONTAINE	0262 35 80 00	frederic.fontaine@mairie-saintjoseph.fr
		Jean-Paul LESQUELIN	0262 35 80 00	jeanpaul.lesquelin@mairie-saintjoseph.fr
SPL MARAÏNA	Mandataire	Gilbert RIVIERE	0262 91 91 60	gilbert.riviere@spl-maraina.com
		Bernard FERRY	0262 91 91 60	bernard.ferry@spl-maraina.com
		Thomas GUIROUS	0262 91 91 60	thomas.guirous@spl-maraina.com
		Magalie TECHER	0262 91 91 60	magalie.techet@spl-maraina.com
		Anne-Lise VERNICHON	0262 91 91 60	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
SCP	Mandataire du groupement	Laurent MONTAGNER	0677 93 19 83	laurent.montagner@canal-de-provence.com
		Bruno GRAWITZ	0442 66 70 69	bruno.grawitz@canal-de-provence.com
		Stéphane DEMANGEON	0262 47 67 62	stephane.demangeon@canal-de-provence.com
Atelier-LD	Cotraitant	Raphael BOREL	0442 66 77 51	raphael.borel@canal-de-provence.com
		Didier LARUE	0478 39 09 66	didier.larue@atelierld.com
Biotope	Cotraitant	Laurent MARIN	0693 13 89 58	laurent.marin@atelierld.com
		Yves Capon	0262 46 67 75	ycapon@biotope.fr
DEAL	Prévention des risques	Joël CADUDAL GUGUIN	0262 40 26 83	joel.cadudal@developpement-durable.gouv.fr
	Eau et Biodiversité	Patrick LOISEAU	0262 94 72 59	patrick.loiseau@developpement-durable.gouv.fr
	Antenne Sud	Philippe DI BERNARDO	0262 40 25 03	philippe.di-bernardo@developpement-durable.gouv.fr

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- **21/03/2013** ***Délibération du Conseil Municipal***
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux « Etudes et travaux de traitement des crues de la rivière des remparts », de son contenu, du montant prévisionnel et du financement des études.

- **03/04/2013** ***Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraiïna***
 - Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération.

- **19/04/2013** ***Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraiïna***
 - Approbation de la Convention de Mandat à la SPL Maraiïna pour un montant global de l'opération de 25 277 141.00 € TTC, dont une rémunération de 676 684. 00 € TTC.

- **21/05/2013** ***Notification de la convention de mandat à la SPL Maraiïna***

- **22/09/2014** ***Approbation du CRAC 2013***

- **29/06/2015** ***Approbation du CRAC 2014***

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagements			Réalisé		
				Montant € TTC	Montant des avenants	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2015	Reste à réaliser	% d'avancement
3100 Honoraires de MOE	1110398,00			1036522,20		73875,80	229084,64	807437,56	22,10
Marchés de Prestations Intellectuelles				1036522,20			229084,64		
14-00952 MOE Rivière des remparts			14/01/2014	1036522,20			229084,64		
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00			291749,99		345,01	132511,05	159238,94	45,72
Marchés de Prestations Intellectuelles				291749,99			132511,05		
15-01899 Mission géotechnique de type G2			09/07/2015	291749,99			132511,05		
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00			43183,00			43183,00		100,00
Marchés de Services				43183,00			43183,00		
15-01442 Levés topographiques		00112 SARL CABINET VEYLAND	05/09/2014	43183,00			43183,00		
5110 Rémunération SPL Marais	676684,12			676684,12			102653,28	574030,84	15,17
Rémunération mandataire				676684,12			102653,28		
14-00526 Mandat de maîtrise d'ouvrage pour le traitement des crues de la Rivière des Remparts		00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	19/04/2013	676684,12			102653,28		
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00			13775,80		7924,20	13775,80		100,00
Factures				8064,72			8064,72		
13-00381 FACT N° PA 346 046 - Tx crues Rivière des Remparts			07/08/2013	1337,80			1337,80		
13-00385 FACT N° PA 346 824 - Tx traitement crues R. Remparts			21/08/2013	615,39			615,39		
13-00386 FACT N° 93124 - Maîtrise oeuvre relatif au tx de traitement des crues Rivière Remparts			21/08/2013	485,78			485,78		
13-00403 Riv Remp - Facture JIR n° 32649 - Mission MOE			02/08/2013	920,21			920,21		
13-00435 RIV REMPARTS - Publication AAPC MOE BOAMP			04/10/2013	976,50			976,50		
13-00436 RIV REMPARTS - Publication avis rectificatif AAPC MOE			13/11/2013	97,65			97,65		
14-00781 FA 2610813			08/05/2014	488,25			488,25		
14-00827 FA PA 358 790			17/04/2014	455,96			455,96		
14-00828 FA 100851			18/04/2014	405,05			405,05		
14-00920 FA PA 361 776			17/06/2014	634,76			634,76		
14-00922 FA 102692			30/06/2014	528,16			528,16		
14-01118 FA PA 364 693			21/08/2014	599,00			599,00		
14-01131 FA 104680			22/08/2014	520,21			520,21		
Lettre commande				5711,08			5711,08		
14-00909 Achat d'unité de publication				781,20			781,20		
14-01076 Etude géotechnique - Avis publication				976,50			976,50		
15-01547 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé				976,50			976,50		
15-01566 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé				500,36			500,36		
15-01567 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé				455,96			455,96		
15-02035 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE				357,40			357,40		
15-02036 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE				348,67			348,67		
15-02202 Avis de parution - CSPS de niveau 2				397,11			397,11		
15-02203 Avis de parution - CSPS de niveau 2				429,13			429,13		
15-02284 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE				488,25			488,25		

Envoyé en préfecture le 12/10/2016
 Reçu en préfecture le 12/10/2016
 Affiché le 
 ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929_12-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Envoyé en préfecture le 12/10/2016

Reçu en préfecture le 12/10/2016

Affiché le



ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929__12-DE

Approuvé en Conseil Municipal le 29/06/2015

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3002 Traitement des crues rivière des remparts	23296905,18	1980236,94	25277142,12
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1756182,48	149275,52	1905458,00
3100 Honoraires de MOE	1023408,29	86989,71	1110398,00
3120 Autres études	49351,15	4194,85	53546,00
3210 Honoraires de géotechnicien	269210,14	22882,86	292093,00
3220 Honoraires de contrôle technique	269400,00	22899,00	292299,00
3240 Honoraires de CSPS	55299,54	4700,46	60000,00
3290 Honoraires de Géomètre	39800,00	3383,00	43183,00
3800 Révision des prix	49713,36	4225,64	53939,00
4 TRAVAUX	20875050,70	1774379,30	22649430,00
4110 Tranche 1	9718719,82	826091,18	10544811,00
4111 Tranche 2	8860000,00	753100,00	9613100,00
4170 Révisions	1114723,50	94751,50	1209475,00
4180 Tolérance Moe	590803,69	50218,31	641022,00
4181 Imprévus	590803,69	50218,31	641022,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	623672,00	53012,12	676684,12
5110 Rémunération SPL Maraina	623672,00	53012,12	676684,12
6 AUTRES DEPENSES	42000,00	3570,00	45570,00
6101 Reprographie	10000,00	850,00	10850,00
6102 Supports de communication	12000,00	1020,00	13020,00
6104 Publication et insertion dans la presse	20000,00	1700,00	21700,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 23 296 905.18 € HT soit 25 277 142.12 € TTC.

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

- 03/04/2013 Réunion préalable au démarrage de la mission
- 26/06/2013 Lancement de la consultation, par la SPL Maraiña, relative au marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération « traitement des crues de la rivière des remparts »
- 27/06/2013 Réunion sur l'avancement de la convention PAPI avec la DEAL
- 01/07/2013 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°1
- 22/08/2013 Ouverture des plis de la consultation de MOE et pré-enregistrement des offres
- 05/09/2013 Jury et CAO pour les candidatures de MOE – Enregistrement des offres
- 01/10/2013 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre par la CAO après avis favorable du jury au groupement SOCIETE CANAL DE PROVENCE / ATELIER LD / BIOTOPE
- 17/12/2013 Obtention de l'avis favorable des services de l'Etat pour le financement de l'opération - 60 % FEDER, 10% ETAT, 30% COMMUNE
- 19/12/2013 Réception par la SPL Maraiña de l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la commune de Saint-Joseph
- 20/01/2014 Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- 29/01/2014 Réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre à la SPL Maraiña
OS 1- démarrage des études préliminaires
- 31/01/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°2
- 04/01/2014 2^{ème} réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre en mairie – présentation du groupement de MOE à l'équipe municipale
- 03/02/2014 OS 2 – démarrage MC2 – Expertise écologique saison humide
- 10/02/2014 OS 4 – démarrage MC1 – CCTP prestations de topographie

- 12/02/2014 OS 3 - suspension des études préliminaires
- 27/03/2014 OS 5 – démarrage MC1 – CCTP prestations de reconnaissance géotechnique
- 31/03/2014 Transmission du CRAC de l'année 2013 par la SPL Maraiña à la Commune
- 17/04/2014 Remise par la MOE du rapport d'étape pour les études préliminaires
- 05/05/2014 Réunion à l'antenne sud DEAL – pré-cadrage réglementaire et définition des conditions d'intervention dans le lit de la rivière pour la mission géotechnique
- 07/05/2014 Réunion avec la Cellule de Veille Hydrologique de la DEAL
Réunion de travail SPL/Commune/MOE
- 14/05/2014 Publication de l'AAPC de prestations de topographie
- 19/05/2014 OS 6 – reprise des études préliminaires
- 04/06/2014 Date limite de réception des offres de prestations de topographie
- 06/06/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du DCE relatif aux études géotechniques pour validation
- 13/06/2014 Validation par la commune du DCE relatif aux études géotechniques
- 20/06/2014 Ouverture des plis de la consultation de prestations de topographie
- 23/06/2013 Envoi des demandes de pièces complémentaires relatives aux candidatures pour le marché de prestations de topographie
- 30/06/2013 Réception des pièces complémentaires relatives aux candidatures pour le marché de prestations topographiques
- 30/06/2014 Remise par la MOE du rapport complet des études préliminaires
- 01/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°3
- 08/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du rapport d'analyse pour les prestations de topographie
- 12/07/2014 Publication du marché « études géotechniques de type G2 »
- 16/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la maîtrise d'œuvre du rapport d'analyse du rapport d'études préliminaires version n°1

- 25/07/2014 Transmission par le maître d'œuvre du rapport d'études préliminaire version n°2
- 01/08/2014 Attribution du marché de prestations topographiques au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA par la commission ad hoc
- 06/08/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune d'un courrier de sensibilisation à l'optimisation des délais impartis aux tâches qui sont restées de compétence communale
- 01/09/2014 Date limite de réception des offres pour les études géotechniques
- 01/09/2014 Réunion de présentation des études préliminaires au COTECH
- 02/09/2014 Ouverture des plis de la consultation d'études géotechniques
- 09/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña d'une demande de précision au candidat du marché d'études géotechniques
- 11/09/2014 Notification du marché de prestations topographiques au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA
- 11/09/2014 Réunion de présentation des études préliminaires à l'équipe municipale
- 15/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña d'une deuxième demande de précision au candidat du marché d'études géotechniques
- 17/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du rapport d'analyse pour les études géotechniques
- 18/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña au maître d'œuvre du courrier de réception de la phase études préliminaires
- 18/09/2014 Décision de la Commission d'Appel D'offre de déclarer la consultation du marché « études géotechnique de type G2 » infructueuse.
- 18/09/2014 Signature de l'OS n°1 au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA de démarrage des prestations de levés linéaires
- 22/09/2014 Approbation du CRAC 2013 par le Conseil Municipal
- 07/10/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°4
- 16/10/2014 Réunion avec les services de la DEAL pour définir précisément les conditions d'accès au lit de la rivière pour la réalisation de l'étude géotechnique

- 23/10/2014 Signature de l'OS n°2 au groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* de démarrage des prestations de levés en plan
- 07/11/2014 Réception par la SPL Maraiña de la part de la maîtrise d'œuvre des exemplaires contractuels des rapports définitifs des études préliminaires
- 03/11/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune d'un état des dépenses sur le mandat
- 18/11/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune des exemplaires contractuels des rapports définitifs des études préliminaires
- 05/12/2014 Transmission par le groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* des rendus topographiques – 1^{ère} livraison
- 11/12/2014 Transmission par le groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* des rendus topographiques – 2^{ème} livraison
- 23/12/2014 Transmission par le groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* des rendus topographiques – 3^{ème} livraison
- 23/12/2014 Réception du courrier de la DEAL définissant les conditions d'accès au lit de la rivière pour la réalisation des études géotechniques
- 26/01/2015 Réunion concernant le rendu topographique du groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* avec le prestataire et la Moe – demande de compléments sur certaines zones de levés
- 27/01/2015 Signature de l'OS n°7 par la Moe – Reprise de l'expertise écologique prévue dans la mission complémentaire n°2
- 06/02/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune du DCE du marché « études géotechniques de type G2-relancé » pour avis avant publication
- 09/02/2015 Transmission par le groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* des rendus topographiques – livraison finale
- 10/02/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de la demande d'arrêté autorisant la SPL Maraiña à signer l'avenant n°1 au marché de topographie
- 17/02/2015 Publication du marché « études géotechniques de type G2-relancé »
- 02/03/2015 Réception de l'arrêté autorisant la SPL Maraiña à signer l'avenant n°1 au marché de topographie
- 27/03/2015 Notification au groupement *Cabinet Veyland / SINTEGRA* de l'avenant 1 au marché de prestation topographique portant sur la réalisation d'un modèle numérique de terrain sur l'ensemble du bassin-versant de la Rivière des remparts

- 06/03/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°5
- 09/03/2015 Transmission par la Moe à la SPL Maraiña de l'expertise écologique des milieux naturels
- 23/03/2015 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – livraison du MNT (prestation de l'avenant n°1 au marché)
- 31/03/2015 Transmission du projet de CRAC 2014 à la Commune pour avis
- 01/04/2015 Date limite de réception des offres pour le marché « études géotechniques de type G2-relancé »
- 27/04/2015 Approbation du CRAC 2014 par le Conseil d'Administration de la SPL Maraiña
- 05/05/2015 Attribution du marché « études géotechniques de type G2-relancé » au groupement GEOLITHE / FORINTECH par la CAO de la Commune de saint-Joseph
- 15/05/2015 Notification au groupement SOCIETE CANAL DE PROVENCE / ATELIER LD / BIOTOPE de l'avenant 1 au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur la modification de la durée du marché.
- 01/06/2015 Réunion entre la SPL Maraiña, les services techniques, le service comptable et le service financier de la Commune de Saint-Joseph – point sur le contenu des documents comptables transmis par la SPL Maraiña et point sur la consommation du financement PGRI
- 02/06/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune d'un projet de courrier à l'attention de la DEAL pour la demande de prorogation du financement (prise en compte des dépenses éligibles jusqu'au 31 octobre 2015)
- 10/06/2015 Transmission du CRAC 2014 par la SPL à la Commune pour approbation
- 16/06/2015 Réunion préalable au démarrage de la mission géotechnique
- 19/06/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n°6
- 29/06/2015 Approbation du CRAC 2014 par le Conseil Municipal
- 30/06/2015 Réception par la SPL Maraiña de l'arrêté autorisant à signer le marché « études géotechniques de type G2-relancé » au nom et pour le compte de la Commune
- 09/07/2015 Notification du marché « études géotechniques de type G2-relancé »

- 17/07/2015 Transmission par la SPL Maraiïna à la Commune de l'appel de fonds n°7
- 04/08/2015 Réception de l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire accordée au groupement Géolithe/Forintech dans le cadre des prestations de géotechniques (secteur centre-ville)
- 10/08/2015 Transmission par la SPL Maraiïna à la Commune des rapports de l'expertise écologique du site d'études
- 27/08/2015 Signature de l'OS n°8 par la Moe – Démarrage des études d'avant-projet
- 01/09/2015 Publication du marché de CSPS dans les journaux d'annonces légales
- 22/09/2015 Réunion d'avancement de la phase AVP
- 28/09/2015 Courrier de la SPL Maraiïna à la DEAL sollicitant la réalisation d'un « cadrage préalable »
- 29/09/2015 Réunion entre la SPL Maraiïna, la Commune et la DEAL pour évoquer le solde de la subvention en cours sur le POE 2007-2013 et les conditions d'éligibilité et de fonctionnement des financements sur le POE 2014-2020
- 30/09/2015 Date limite de remise des offres pour le marché de CSPS
- 05/10/2015 Transmission par la SPL Maraiïna à la Commune de l'appel de fonds n°8
- 06/10/2015 Réunion concernant l'enquête judiciaire portant sur l'accusation de conduite d'opération soumise à la police de l'eau sans autorisation (prestation de géotechnique) ; Objet : les travaux peuvent-ils continuer malgré l'enquête, des mesures complémentaires doivent-elles être mises en œuvre ?
- 07/10/2015 Réception de l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire accordée au groupement Géolithe/Forintech dans le cadre des prestations de géotechniques (dépôt goyave)
- 09/10/2015 Ouverture des plis pour le marché de CSPS
- 19/10/2015 Audition de la SPL Maraiïna dans le cadre de l'enquête judiciaire portant sur l'accusation de conduite d'opération soumise à la police de l'eau sans autorisation (prestation de géotechnique).
- 31/10/2015 Transmission par La Moe d'un rapport intermédiaire d'avancement de l'AVP
- 31/10/2015 Transmission par Géolithe/Forintech des rapports de l'étude G2 AVP

- 08/12/2015 Attribution du marché de CSPS au candidat *Architex* par la Commission Ad 'hoc
- 09/12/2015 Transmission par la SPL Maraiïna à la Commune de l'ensemble des éléments permettant de solder la subvention du POE 2007-2013 y compris l'état des dépenses attesté par l'expert-comptable
- 15/12/2015 Réunion entre La SPL Maraiïna, la Commune, la Moe et la DEAL concernant la méthodologie pour la réalisation de l'ACB (Analyse Coût Bénéfice)
- 18/12/2015 Transmission par le MOE à la SPL Maraiïna des études d'avant-projet

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER

Intitulé	Bilan approuvé TTC	Réalisé			
		Réalisé en 2015	Cumul Réalisé au 31/12/2015	Reste à réaliser	% d'avancement
1 DEPENSES	25277142,12	265440,67	501647,26	25011701,45	1,98
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	249667,91	404778,69	1655790,09	21,24
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	107174,86	229084,64	1003223,14	20,63
3120 Autres études	53546,00			53546,00	
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	132511,05	132511,05	159581,95	45,37
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00			292299,00	
3240 Honoraires de CSPS	60000,00			60000,00	
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00	9982,00	43183,00	33201,00	100,00
3800 Révision des prix	53939,00			53939,00	
4 TRAVAUX	22649430,00			22649430,00	
4110 Tranche 1	10544811,00			10544811,00	
4111 Tranche 2	9613100,00			9613100,00	
4170 Révisions	1209475,00			1209475,00	
4180 Tolérance Moe	641022,00			641022,00	
4181 Imprévus	641022,00			641022,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	11819,38	83092,77	664864,74	12,28
5110 Rémunération SPL Maraîna	676684,12	11819,38	83092,77	664864,74	12,28
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	3953,38	13775,80	41616,62	30,23
6101 Reprographie	10850,00			10850,00	
6102 Supports de communication	13020,00			13020,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	3953,38	13775,80	17746,62	63,48
2 RECETTES	25277142,12	315982,26	571133,75	24961159,86	2,26
7 Mandant	25277142,12	315982,26	571133,75	24961159,86	2,26
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	304162,88	488040,99	24296295,12	1,98
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	11819,38	83092,76	664864,74	12,28
SOLDE	-0,00		69486,49		

Envoyé en préfecture le 12/10/2016
 Reçu en préfecture le 12/10/2016
 Affiché le

ID: 9975018-20160929-DCM20160929_12-DE

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2016

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2016 devra permettre :

- La réalisation de l'Analyse Coût Bénéfice ;
- L'instruction par les services de l'Etat de l'Analyse Coût bénéfice, déterminant les travaux qui seront financés dans le POE 2014-2020 ;
- La validation des études d'avant-projet ;
- La réalisation des études géotechniques « G2 – PRO » ;
- La réalisation des dossiers réglementaires loi sur l'eau, étude d'impact et DUP ;
- La réalisation des études de Projet sur la première phase de travaux ;
- Le démarrage de l'instruction des dossiers réglementaires ;

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds (hors rémunération) pour l'année 2016 s'élève à 233 547.40 € TTC, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisions en TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2016
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)		22222,00	131491,40	79834,00	233547,40

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après.

Prévisionnel 2016						
Intitulé	Bilan approuvé	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
1 DEPENSES	25277142,12	58271,34	64977,05	134489,45	91807,71	349545,55
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	29729,00	61979,00	118471,40	74834,00	285013,40
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	29729,00	57479,00	27939,00	72334,00	187481,00
3120 Autres études	53546,00		2500,00		2500,00	5000,00
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00			90532,40		90532,40
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00					
3240 Honoraires de CSPA	60000,00		2000,00			2000,00
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00					
3800 Révision des prix	53939,00					
4 TRAVAUX	22649430,00					
4110 Tranche 1	10544811,00					
4111 Tranche 2	9613100,00					
4170 Révisions	1209475,00					
4180 Tolérance Moe	641022,00					
4181 Imprévus	641022,00					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	28542,34	2998,05	2998,05	11973,71	46512,15
5110 Rémunération SPL Maraña	676684,12	28542,34	2998,05	2998,05	11973,71	46512,15
6 AUTRES DEPENSES	45570,00			13020,00	5000,00	18020,00
6101 Reprographie	10850,00				5000,00	5000,00
6102 Supports de communication	13020,00			13020,00		13020,00
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00					
2 RECETTES	25277142,12	28542,34	25220,05	134489,45	91807,71	280059,55
7 Mandant	25277142,12	28542,34	25220,05	134489,45	91807,71	280059,55
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00		22222,00	131491,40	79834,00	233547,40
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	28542,34	2998,05	2998,05	11973,71	46512,15

V.1 BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2015 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR 2016

❖ Bilan opérationnel au 31/12/2015

L'année 2015 a permis :

- La réalisation des prestations topographiques ;
- La consultation et l'attribution d'un marché pour la réalisation des études géotechniques ;
- La réalisation des études géotechniques G2 – AVP ;
- La réalisation des études d'avant-projet ;
- La consultation pour désigner un CSPS.

❖ Objectifs d'activité pour 2016

L'année 2016 devra permettre :

- La réalisation de l'Analyse Coût Bénéfice ;
- L'instruction par les services de l'Etat de l'Analyse Coût bénéfice, déterminant les travaux qui seront financés dans le POE 2014-2020 ;
- La validation des études d'avant-projet ;
- La réalisation des études géotechniques « G2 – PRO » ;
- La réalisation des dossiers réglementaires loi sur l'eau, étude d'impact et DUP ;
- La réalisation des études de Projet sur la première phase de travaux ;
- Le démarrage de l'instruction des dossiers réglementaires ;

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2015 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR 2016

Intitulé	Réalisé au 31/12/2015		Bilan proposé	
	Bilan approuvé	Réalisé en TTC	Reste	Nouveau
1 DEPENSES	25277142,12	501647,26	24775494,86	25277142,12
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	404778,69	1500679,31	1905458,00
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	229084,64	881313,36	1110398,00
3120 Autres études	53546,00		53546,00	86865,87
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	132511,05	159581,95	292093,00
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00		292299,00	292299,00
3240 Honoraires de CSPS	60000,00		60000,00	26680,13
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00	43183,00		43183,00
3800 Révision des prix	53939,00		53939,00	53939,00
4 TRAVAUX	22649430,00		22649430,00	22649430,00
4110 Tranche 1	10544811,00		10544811,00	10544811,00
4111 Tranche 2	9613100,00		9613100,00	9613100,00
4170 Révisions	1209475,00		1209475,00	1209475,00
4180 Tolérance Moe	641022,00		641022,00	641022,00
4181 Imprévus	641022,00		641022,00	641022,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	83092,77	593591,35	676684,12
5110 Rémunération SPL Marainà	676684,12	83092,77	593591,35	676684,12
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	13775,80	31794,20	45570,00
6101 Reprographie	10850,00		10850,00	10850,00
6102 Supports de communication	13020,00		13020,00	13020,00
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	13775,80	7924,20	21700,00
2 RECETTES	25277142,12	571133,75	24706008,37	25277142,12
7 Mandant	25277142,12	571133,75	24706008,37	24706008,37
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	488040,99	24112417,01	24600458,00
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	83092,76	593591,36	676684,12
SOLDE	-0,00	69486,49		-0,00

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Municipal le 29/06/2015 et le nouveau bilan proposé pour 2015 sont les suivantes :

➤ HONORAIRES OPERATIONNELS

- Ligne 3100 – Honoraires de Moe : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3120 – Autres études : Cette ligne passe de 53 546 € TTC à 86 865.87 € TTC, soit une augmentation de 33 319.87 € TTC ou 62.23 %. Cette augmentation se justifie par une réaffectation d'une partie du montant de la ligne Honoraires de CSPS ;
- Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3220 – Honoraires de contrôle technique : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3240 – Honoraires de CSPS : Cette ligne passe de 60 000 € TTC à 26 680.13 € TTC, soit une diminution de 33 319.87 € TTC ou 55.53 %. Cette diminution se justifie par une mise à jour du montant, conformément au montant du marché attribué au candidat ARCHITEX d'un montant de 26 680.13 € TTC ;
- Ligne 3290 – Honoraires de géomètre : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3800 – Révision des prix : Cette ligne n'est pas modifiée ;

Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 458 € TTC.

Les crédits supplémentaires de la ligne 3240 – Honoraires de géotechnicien sont réaffectés sur la ligne 3120 – Autres études.

➤ TRAVAUX

- Ligne 4110 – Tranche 1 : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4111 – Tranche 2 : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4112 – Tranche 3 : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4170 – Révisions : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4180 – Tolérance MOE : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4181 – Imprévus : Cette ligne n'est pas modifiée ;

Le montant total des dépenses de la partie Travaux reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 22 649 430 € TTC.

➤ REMUNERATIONS DU MANDATAIRE

- Ligne 5110 – Rémunération SPL Maraïna : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684 € TTC.

➤ AUTRES DEPENSES

- Ligne 6101 – Reprographie : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6102 – Supports de communication : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste **identique au montant total** des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570 € TTC.

Envoyé en préfecture le 12/10/2016
Reçu en préfecture le 12/10/2016
Affiché le 
ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929__12-DE

CONCLUSION :

Les lignes du bilan ont été mises à jour.

Pour la partie Honoraires Opérationnels, les crédits supplémentaires de la ligne 3240 – Honoraires de géotechnicien sont réaffectés sur la ligne 3120 – Autres études.

Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 459 € TTC.

Le montant total des dépenses de la partie Travaux reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 22 649 429 € TTC.

Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684 € TTC.

Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570 € TTC.

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2016 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Municipal le 29/06/2015, c'est-à-dire 25 277 141 € TTC.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2015		Cumul du réglé au 31/12/2015				Prévisionnel			Bilan proposé		Reste
		Réalisé	Reste	2015	2016	2017	2018	Au-delà	Nouveau	Ecart			
1 DEPENSES	25277142,12	501647,26	24775494,86	566241,26	349545,55	398509,06	12371437,82	11656002,43	25277142,12		24775494,86		
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	404778,69	1500679,31	404778,69	285013,40	348027,00	327683,00	59955,91	1905458,00		1500679,31		
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	229084,64	881313,36	229084,64	187481,00	230594,00	210250,00	252988,36	1110398,00		881313,36		
3120 Autres études	53546,00		53546,00		5000,00			81865,87	86865,87	33319,87	86865,87		
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	132511,05	159581,95	132511,05	90532,40	97433,00	97433,00	69049,55	292093,00		159581,95		
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00		292299,00			10000,00	10000,00	97433,00	292299,00		292299,00		
3240 Honoraires de C5PS	60000,00		60000,00		2000,00			4680,13	26680,13		26680,13		
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00	43183,00		43183,00					43183,00		43183,00		
3800 Révision des prix	53939,00		53939,00			10000,00	10000,00	33939,00	53939,00		53939,00		
4 TRAVAUX	22649430,00	22649430,00	22649430,00	22649430,00	22649430,00	22649430,00	22649430,00	10858859,50	22649430,00		22649430,00		
4110 Tranche 1	10544811,00	10544811,00		10544811,00					10544811,00		10544811,00		
4111 Tranche 2	9613100,00	9613100,00		9613100,00				9613100,00	9613100,00		9613100,00		
4170 Révisions	1209475,00	1209475,00		1209475,00				604737,50	1209475,00		1209475,00		
4180 Tolérance Moe	641022,00	641022,00		641022,00				320511,00	641022,00		641022,00		
4181 Imprévus	641022,00	641022,00		641022,00				320511,00	641022,00		641022,00		
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	83092,77	593591,35	147686,77	46512,15	42482,06	249334,32	255262,82	676684,12		593591,35		
5110 Rémunération SPL Marainà	676684,12	83092,77	593591,35	147686,77	46512,15	42482,06	249334,32	255262,82	676684,12		593591,35		
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	13775,80	31794,20	13775,80	18020,00	8000,00	3850,00	1924,20	45570,00		31794,20		
6101 Représentation	10850,00	10850,00		10850,00		5000,00	850,00		10850,00		10850,00		
6102 Supports de communication	13020,00	13020,00		13020,00					13020,00		13020,00		
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	13775,80	7924,20	13775,80	13020,00	3000,00	3000,00	1924,20	21700,00		7924,20		
2 RECETTES	25277142,12	571133,75	24706008,37	635727,64	280059,55	398509,00	12371437,82	11656002,00	25277142,12		24706008,37		
7 Mandat	25277142,12	571133,75	24706008,37	635727,64	280059,55	398509,00	12371437,82	11656002,00	25277142,12		24706008,37		
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	488040,99	24112417,01	488040,87	233547,40	356027,00	12122103,50	11400739,11	24600458,00		24112417,01		
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	83092,76	593591,36	147686,77	46512,15	42482,00	249334,32	255262,89	676684,12		593591,36		
SOLDE	-0,00	69486,49	-0,00	69486,49	-0,43	-0,43	-0,43	-0,43	-0,43		-0,43		

Envoyé en préfecture le 12/10/2016

En préfecture le 12/10/2016

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

24775494,86

24706008,37

24112417,01

593591,36

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES DE L'ANNEE 2015

Envoyé en préfecture le 12/10/2016

Reçu en préfecture le 12/10/2016

Affiché le



ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929_12-DE

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réalisé	Réglé
1 DEPENSES	25277142,12	2061915,11		265440,67	566241,26
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	1371455,19		249667,91	404778,69
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	1036522,20		107174,86	229084,64
00004 NH N°4			0552 ANAMPARELA BERNARD JEAN	14648,88	14648,88
00005 NH N°5			00407 BIOTOPE	92525,98	92525,98
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	291749,99		132511,05	132511,05
00001 Facture 11147			00443 GEOLITHE	33396,30	33396,30
00002 Décompte n°3 - Facture n°11289			00101 FOR IN TECH	62116,25	62116,25
00003 SITUATION 2			00101 FOR IN TECH	36998,50	36998,50
3290 Honoraires de Géomètre	43183,00	43183,00		9982,00	43183,00
00002 FA N°FA15000281			00112 SARL CABINET VEYLAND	4123,00	4123,00
00003 FA N°FA15000282			00112 SARL CABINET VEYLAND	5859,00	5859,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	676684,12		11819,38	147686,77
5110 Rémunération SPL Maraîna	676684,12	676684,12		11819,38	147686,77
00011 Note d'honoraires N°11			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3683,89	3683,89
00012 OP3002-REJET REVISION/COURRIER Cne ST JOSEPH			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-685,85	-685,85
00013 NH 12			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	5776,90	5776,90
00014 Annulation NH12			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-5776,90	-5776,90
00015 NH12 RECTIFIEE			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	5746,93	5746,93
00016 NH 13			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3074,41	
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	13775,80		3953,38	13775,80
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	13775,80		3953,38	13775,80
00001 FA N°2841427			00011 DILA - BOAMP	976,50	976,50
00001 FA N°111307			00009 LE JIR - LE JOURNAL	500,36	500,36
00001 FA N° PA 375198			00010 LE QUOTIDIEN	455,96	455,96
00001 FA 116475			00009 LE JIR - LE JOURNAL	357,40	357,40
00001 FA 383 229			00010 LE QUOTIDIEN	348,67	348,67
00001 Facture 116657			00009 LE JIR - LE JOURNAL	397,11	397,11
00001 Facture PA 383 537			00010 LE QUOTIDIEN	429,13	429,13
00001 Facture n°2972713			00011 DILA - BOAMP	488,25	488,25
2 RECETTES	25277142,12	25277142,12		315982,26	635727,64
7 Mandant	25277142,12	25277142,12		315982,26	635727,64
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	24600458,00		304162,88	488040,87
00005 APPEL DE FONDS 5			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	7898,59	7898,59
00006 APPEL DE FONDS 6			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	1932,82	1932,82
00007 APPEL DE FONDS 7			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	142566,16	142566,16
00008 APPEL DE FONDS 8			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	151765,31	151765,19
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	676684,12		11819,38	147686,77
00011 NH 11			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3683,90	3683,90
00012 OP3002/REJET REVISION			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-685,85	-685,85
00013 NH 12			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	5776,91	5776,91
00014 Remboursement a compte			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	5776,91	-61891,50
00015 NH12 Rectifiée			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	5746,93	5746,93
00016 NH 13			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3074,40	
00018 Remboursement a compte			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-11553,82	56114,59